

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

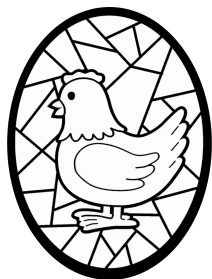
N° : FAC00000085

Date : 08/07/2025

N° client : 28

Réf. : Réf. aux BDL00000368 BDL00000392 BDL00000412 BDL00000436

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000368 du 02/06/2025					
PONTE 01.06.25 DLC 29.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	18,00	Boites	2,40 €	43,20 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	24,00	Boites	1,20 €	28,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				72,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000392 du 10/06/2025					
PONTE 08.06.25 DLC 06.07.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	18,00	Boites	2,40 €	43,20 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	24,00	Boites	1,20 €	28,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				72,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000412 du 17/06/2025					
PONTE 15.06.25 DLC 13.07.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	42,00	Boites	1,20 €	50,40 €	5,50%
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	12,00	Boites	2,40 €	28,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				79,20 €	
Bon de livraison N°BDL00000436 du 24/06/2025					
PONTE 22.06.25 DLC 20.07.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	16,00	Boites	2,40 €	38,40 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	50,00	Boites	1,20 €	60,00 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

N° : FAC000000085

Date : 08/07/2025

N° client : 28

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				98,40 €	

Détail de la TVA				Total HT	321,60 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	17,69 €
Réduite	321,60 €	5,50%	17,69 €	Total TTC	339,29 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				339,29 € au 31/08/2025	

Le montant total s'élève à trois cent trente-neuf euros et vingt-neuf centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).